



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 16 Septembre 2021 à 20 heures 45
à la salle des fêtes « François des Garets »

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le **16 septembre à 20h45** sur
la page d'accueil du site internet
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>
puis cliquez sur :

« Conseil municipal du 16 septembre : suivre le direct »

ORDRE DU JOUR

- Budget Principal – Décision modificative N°1-2021.
- Résidence Essonne Habitat située au 5 rue du Potager :
 - Accord relatif à la garantie d'emprunt (modification de durée liée à l'avenant de réaménagement N°113501 entre Essonne Habitat et la Caisse des dépôts et Consignations).
 - Autorisation de signer la convention de réservation pour le contingent communal.
- Personnel communal : mise en place d'une convention de réalisation d'heures supplémentaires pour le compte de l'UDCCAS 91.
- Accord quant à la signature de l'autorisation d'urbanisme relative aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.
- Accord quant à la signature de l'autorisation d'urbanisme relative à l'agrandissement du centre de loisirs.
- Accord quant à la signature de l'autorisation d'urbanisme relative aux travaux de rénovation de toiture de la grange sise 3 Grande Rue.

- Présentation du rapport annuel 2020 de la SCI Chemin Vert.
- Bilan d'activité de l'année 2020 de l'EPFIF.
- Compte-rendu d'activité de l'année 2020 de la SORGEM.
- Subvention aux associations.
- Modification du périmètre du SIARCE - Adhésion des communes de Buno-Bonnevaux et Saint-Pierre du Perray pour la compétence mobilité propre.
- Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 10 septembre 2021

Georges JOUBERT,

Maire